



# Flash FNEDT

## 19/06/2014

### **Phyosanitaires : La FNEDT répond aux sénateurs qui ont déposé l'amendement dérogatoire**

En première lecture au Sénat, les Sénateurs ont adopté un amendement permettant aux seuls exploitants agricoles de déroger à l'agrément phyto sous un certain seuil. L'exposé des motifs fondant cet amendement indiquait que les ETA ne sont pas toujours en mesure de répondre à la demande des clients en termes de rapidité d'intervention et que, de ce fait, ils pulvérisaient des doses plus importantes.

La FNEDT, en réponse, à rappeler aux sénateurs cosignataires de l'amendement que les Entrepreneurs de travaux agricoles étaient des professionnels, certifiés et agréés, avec une traçabilité complète des chantiers d'application.

Pour toute information : Guillaume Danton, [g-danton@e-d-t.org](mailto:g-danton@e-d-t.org)